COMMUNE DE BASCONS

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N° 2026-01

* * *

Règlement de Consultation
(RC)

Maître de l'Ouvrage :
MAIRIE DE BASCONS
76 rue du Docteur Dupouy
40090 BASCONS

OBJET DU MARCHÉ

* * *

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS
A BASCONS(40)

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :
VENDREDI 27 NOVEMBRE 2026 à 12H00

Procédure adaptée en application de l'article R2123-1-1° du code de la commande publique (CCP)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 4

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION 4
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION 4
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION 4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE 5

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 6

2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION 6
2.2 – TRANCHES, VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES 6
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 6
2.4 - MODALITES DE FINANCEMENT 6
2.5 VISITE DE SITE 6
2.6 CONTRATS RESERVES 7
2.7 DEVELOPPEMENT DURABLE 7

3. LES INTERVENANTS 7

3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE 7
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER 7
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE 8
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS 8

4. DOSSIER DE CONSULTATION 9

4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 9
4.2 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION 10

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 10

5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE 10
5.2 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU 12

6. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 12

6.1 SELECTION DES CANDIDATURES 12
6.2 JUGEMENT DES OFFRES 13

7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 15

8. PRESTATIONS SIMILAIRES 15

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 16

10. SIGNATURE DU MARCHE 16

11. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES 16

12. VOIES DE RECOURS 16

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la rénovation énergétique et l'accessibilité handicapé de la salle des associations à BASCONS (40).

La salle des associations, est composé d'un R+1, elle comprend :

- Des douches / sanitaires / un hall d'entrée/des locaux stockages/ une salle polyvalente avec une scène/ un club house tennis au RDC
- Un logement t3 au R+1.
- L'aménagement des abords du bâtiment sur l'emprise de l'opération.

Adresse du projet : 95 rue marie mallet – 40090 BASCONS

1.2 - Etendue de la consultation

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article L 2123-1-1° et l'Article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 12 lots :

NUMERO DU LOT	DESIGNATION DU LOT
LOT 01	Gros Œuvre / Démolition
LOT 02	Charpente-Couverture
LOT 03	Menuiseries Extérieures Aluminium
LOT 04	Serrurerie
LOT 05	Menuiseries Intérieures
LOT06	Isolation par l'extérieur
LOT 07	Plâtrerie / Faux-plafonds
LOT 08	Carrelage / Faïences
LOT 09	Peinture
LOT 10	Chauffage-Plomberie-ventilation
LOT 11	Electricité
LOT 12	VRD

1.4 - Conditions de participation des concurrents
L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

1.5 - Nomenclature communautaire

Code CPV principal : 45212350 : Rénovation énergétique de la salle des associations

NUMERO DE LOT	DESIGNATION DU LOT	CODE CPV
LOT 01	Démolition/Gros Oeuvre	45223220-45261420
LOT 02	Charpente_Couverture	45261211-45261000
LOT 03	Menuiseries Extérieures Aluminium	45421000
LOT 04	Serrurerie	44316500-3
LOT 05	Menuiseries Intérieures	45421000
LOT 06	Isolation par l'extérieur	45422100
LOT 07	Plâtrerie / faux-plafonds	45410000
LOT 08	Carrelage / Faïences	45431000
LOT 09	Peinture	45442100
LOT 10	Chauffage – Plomberie-Ventilation	45331000-45332000
LOT 11	Electricité	45311200
LOT 12	VRD	45262522-6

2. Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée du marché de l'ensemble des lots est fixée à **8 mois hors année de parfait achèvement**, dont 1 mois de période de préparation.

Le délai d'exécution du marché court à compter de la date de notification.
Les délais propres à chacun des lots sont fixés dans le dans le calendrier d'exécution.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations (période de préparation) : **04/01/2027.**

2.2 – Tranches, variantes, prestations supplémentaires éventuelles

2.2.1 – Tranches optionnelles

Sans objet

2.2.1 – Variantes

Aucune variante ne sera acceptée.

2.2.2 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Sans objet.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Autofinancement et subventions
Des financements de fond européens sont obtenues.

2.5 Visite de site

Les visites du site sont fixées sur 2dates :

- Le Vendredi 20 Novembre à 14 H
- Le Lundi 23 Novembre à 11h

Une attestation de visite sera remise à l'entreprise.

←

2.6 Contrats réservés

Sans objet.

2.7 Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail figure à l'article 8.1.2 du CCAP. Ces obligations sont applicables aux titulaires dans le cadre de l'exécution de leurs prestations.

Chaque titulaire met en œuvre les mesures environnementales prévues au CCAP, en assure le suivi et transmet les justificatifs demandés par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage.

3. Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Mandataire ARCHITECTE :
PIERRE MARSAN
32 rue Amédée roussille
64 000 PAU

La mission du maître d'œuvre est :
Missions de base : ESQ – APS - APD - PRO - ACT - VISA - DET – AOR

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par : **GCI.**

GCI
Gestion et coordination informatique
Les Clos de Pinsolle I – AO2
100, impasse des Cantadores
40 280 – ST-PIERRE-DU-MONT
T : 05 58 75 58 60
@ : gci.economie@gmail.com
SIRET : 330 177 544 00047

3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est :

APAVE SUD EUROPE SAS
Agence ADOUR – Site de Mont de Marsan
Zone Industrielle
145 Rue de la Ferme du Conte - Av. mi-Carrère
40000 MONT DE MARSAN
T : 05 58 75 34 62
Mail : franck.thomas@apave.com

avec les missions suivantes : L + SEI + LP + PS + HAND

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du **niveau II** de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Le CSPS est :

CPS Aquitaine
1002 route de lespine
40190 SAINT GEIN
T : 05 58 03 24 43
Mail : jlp@cspsaquitaine.fr

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

3.4.2 - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail

Sans objet.

3.4.3 - Voies et réseaux divers du chantier

Les candidats devront fournir à l'appui de leur offre toutes précisions sur les raccordements aux réseaux qui leur seront nécessaires (eau, électricité, égouts, ...).

4. Dossier de consultation

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

4.1.1. Pièces écrites

➢ Pièces administratives :
- Le règlement de consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles relatives aux sous-traitants ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots ;
- Lot CCTC (Cahier des clauses techniques communes)
- Le rapport initial du contrôleur technique (RICT),
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (PGCSPS)

➢ 001 – Sommaire Général

➢ 002 – CCTP (Cahiers des Clauses Techniques Particulières)
- Lot n°01 –Gros Œuvre_ Démolition
- Lot n°02 –Charpente _ Couverture
- Lot n°03 – Menuiseries Extérieures Aluminium
- Lot n°04 – Serrurerie
- Lot n°05 – Menuiseries Intérieures
- Lot n°06 – Isolation par l'extérieure
- Lot n°07 – Plâtrerie / Isolation
- Lot n°08 – Carrelage / Faïences
- Lot n°09 – Peinture
- Lot n°10 – Chauffage-Plomberie-Ventilation
- Lot n°11– Electricité
- Lot n°12 - VRD

➢ Annexes au CCTP :
- Calendrier prévisionnel des études et travaux
- Le diagnostics amiante et plomb

➢ 006 - Cadres de DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)
- Lot n°01 –Gros Œuvre_ Démolition
- Lot n°02 –Charpente _ Couverture
- Lot n°03 – Menuiseries Extérieures Aluminium
- Lot n°04 – Serrurerie
- Lot n°05 – Menuiseries Intérieures
- Lot n°06 – Isolation par l'extérieure
- Lot n°07 – Plâtrerie / Isolation
- Lot n°08 – Carrelage / Faïences
- Lot n°09 – Peinture
- Lot n°10 – Chauffage-Plomberie-Ventilation
- Lot n°11– Electricité

- Lot n°12 - VRD

4.1.2 Pièces graphiques

- Pièces architectes :
  - 01 Plan situation
  - 02 Plan de Masse
  - 03 Plans + détails
  - 04 Façades + coupes

- 02 – Pièces corps d'état techniques OTCE :
  - DCE CH01_Plans Chauffage
  - DCE-EL01 Plan électricité
  - DCE-PL01 Plan plomberie
  - DCE-VE01 Plan Ventilation

4.2 Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises sera disponible gratuitement, à l'adresse électronique suivante : https://demat-ampa.fr , sous le numéro **2026-01**

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

5.1.1 Pièces de la candidature :

Les candidats pourront présenter leur candidature sous la forme d'un document électronique unique de marché européen (DUME) téléchargeable sur le site chorus pro : https://dume.chorus-pro.gouv.fr. En cas de groupement, chacun de ses membres doit remettre un E DUME.

A défaut d'utiliser le DUME, les candidats doivent utiliser les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article L2142-1 du Code de la Commande Publique :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

5.1.2. Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- **L'acte d'engagement** (AE),

- **La décomposition du prix global forfaitaire** (DPGF), présentée sur le cadre disponible en version XLS. L'entreprise devra indiquer les quantités qu'elle chiffre dans la colonne affectée et reste responsable de ses quantités. Chaque prestation devra être chiffrée et quantifiée par l'entreprise. Un cadre de DPGF comportant des abréviations ne permettant pas de comparer une offre et notamment les mentions suivantes rendra l'offre irrégulière : « CP », « PM », « SO », « NC », « inclus », « compris », « pour mémoire », « sans objet »
- **Un mémoire justificatif** des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise relatives aux attentes du Maître d'ouvrage, selon les différents critères mentionnés à l'Article 6 du présent règlement de la consultation :
    - Fiche produits des matériaux mis en œuvre pour ce projet
    - Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'opération, 2 pages recto/verso
    - Méthodologie d'exécution, les solutions et les techniques envisagées pour l'exécution des ouvrages de ce chantier, 4 pages recto/verso
    - Planning prévisionnel

Aucune variante n'est acceptée.

5.2 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

« L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai en lien avec les garanties règlementaires à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants.
Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s)

6. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.
Il est rappelé qu'en application de l'article R2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

6.1 Sélection des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 5.1. du présent règlement, ou qui ne présentent pas des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

6.2 Jugement des offres

Les candidats devront répondre impérativement à l'offre de base. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'étant prévue, aucune réponse à une PSE n'est attendue.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	*Pondération*
1/ Prix	**40 points**
2/ Valeur technique	**40 points**
2.1 méthodologie d'exécution des ouvrages en 4 pages recto/verso	10 points
2.2 les moyens humains affectés au chantier pour réaliser le chantier dans les délais du planning et réduire les délais, 2 pages recto/verso	20 points
2.3 les moyens matériels affectés au chantier	10 points
3/ La qualité de la DPGF	**10 points**
4/ Performance environnementale de l'offre	**10 points**

1. Prix des prestations :
Note /10 = (offre la moins-disante/offre analysée) *10
La note sera affectée du coefficient 4.

2. Valeur technique :
Chaque sous-critère sera noté sur 10, avec l'échelle de notation suivante :
• Note 10 – La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser les prestations.
• Note 6 – La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser les prestations.
• Note 4 – La proposition répond moyennement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attenues pour réaliser les prestations.
• Note 2 – La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser les prestations.
• Note 1 – La proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser les prestations.
• Note 0 – Absence de mémoire technique
La note du sous-critère 2.1 sera affectée du coefficient 1.
La note du sous-critère 2.2 sera affectée du coefficient 2.
La note du critère 2.3 sera affectée du coefficient 1.
Ces 3 notes pondérées seront additionnées pour arriver à une note /40.

3. Valeur DPGF :
- Note 10 – Une DPGF mentionnant des éléments supplémentaires en fin de DPGF, essentielles à la réalisation de l'ouvrage, oubliés dans le cahier des charges
- Note 5 – Une DPGF respectant la DPGF fournie

- Note 0 – Une DPGF comportant les abréviations suivantes : « CP », « PM », « SO », « NC », « inclus », « compris », « pour mémoire », « sans objet »

4. Performance environnementale de l'offre :

La note est attribuée au regard des mesures concrètes, adaptées aux prestations du lot et effectivement mises en œuvre pendant le chantier, présentées par le candidat dans son mémoire technique. Sont notamment examinés :

- l'organisation du tri à la source, du stockage, de l'évacuation et de la traçabilité des déchets du lot ;
- les dispositions de prévention des nuisances (poussières, bruit, salissures et émissions) et de prévention des pollutions accidentelles ;
- les mesures de réduction des consommations de ressources, des emballages, des pertes de matériaux et des déplacements/livraisons ;
- les propositions de réemploi, de réutilisation ou de recours à des matériaux/produits à impact environnemental réduit, lorsqu'elles sont compatibles avec les prescriptions du marché.

La note sur 10 tient compte du caractère précis, pertinent, proportionné et vérifiable des mesures proposées.
Une réponse absente ou ne présentant aucun engagement opérationnel obtient 0 point.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'étant prévue au présent marché, les candidats répondent uniquement à la solution de base.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

A l'issue d'une première analyse des offres, un classement provisoire des offres sera établi lot par lot. Pour chaque lot, une phase de négociation écrite sera engagée avec tous les candidats ayant remis une offre. A l'issue de la négociation, un classement définitif des offres sera établi, sur la base des critères de jugement des offres inscrit au règlement de la consultation.

L'acheteur se réserve néanmoins le droit de ne pas recourir à la négociation.

Au regard des notes pondérées, un classement des offres sera fait sur les solutions de base. L'offre du candidat se classant en première position sera retenue.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles L2141-1 à L2141-6 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte. Les offres sont transmises par voie électronique sécurisée.
Dans le cas contraire, l'offre sera considérée comme irrégulière.

La transmission dématérialisée ne pourra être exécutée que sur le site Internet suivant :

https://demat-ampa.fr , sous le numéro de marché **2026-01**

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les modalités pratiques de dépôt des plis sur la plateforme de dématérialisation sont précisées dans le « guide d'utilisation » téléchargeable à partir du lien suivant :

https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseGuide&Aide

Contraintes informatiques

Tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour. Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les "exe"), ni les "macros". Les formats de fichiers acceptés par la personne publique sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader. Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse. Lorsque le candidat ne peut matériellement pas transmettre des documents (ou des objets) par voie dématérialisée, il est autorisé à utiliser l'une des autres voies de transmission prévues par le présent règlement.

Dispositions relatives à la signature électronique

La signature électronique est obligatoire au moment du dépôt de l'offre.

8. Prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.
La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

9. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une **demande écrite** sur le profil acheteur :

https://demat-ampa.fr , sous le numéro de marché **2026-01.**

Les candidats devront faire parvenir au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite.
Une réponse sera alors adressée, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres à l'ensemble des candidats ayant retiré le DCE de manière non anonyme.

10. Signature du marché

Le marché sera signé soit via signature électronique, soit par signature manuscrite. Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES).

11. Traitement des données personnelles

La participation à la consultation emporte acceptation des candidats concernant le traitement des données personnelles les concernant figurant dans leur dossier de candidature et d'offre.
Les candidats s'engagent à obtenir la même acceptation pour le traitement des données personnelles de tous les intervenants pour leur compte désignés dans le cadre de la présente consultation.
Ces données personnelles sont définies à l'article 4 du règlement de l'Union Européenne 2016/679 du 27/04/2016.
Pour garantir la protection des données personnelles, l'acheteur s'engage à :

- Ne pas utiliser ni divulguer ces données personnelles pour d'autre fin que celle nécessaire à la consultation, à l'exception des données personnelles concernant l'attributaire,
- Prendre toute mesure de sécurité notamment matérielle pour assurer la conservation et l'intégrité des données personnelles traitées dans les limites strictement nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées,
- Procéder au terme de ce délai à la destruction de tous les fichiers manuels ou informatisés stockant des données personnelles.

12. Voies de recours

La juridiction compétente en la matière est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
50 cours Lyautey
BP 543
64 010 PAU Cedex

Tel : 05 59 84 94 40
Fax : 05 59 02 49 93
greffe.ta-pau@juradm.fr

Il peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet suivant : www.telerecours.fr

Fait à BASCONS, le 21/10/2026